

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 381

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 47 QUATER**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

I. – Au début de la troisième phrase de l’alinéa 3, substituer au mot :

« Elle »

les mots :

« La réduction ».

II. – En conséquence, à la fin de la même phrase de l’alinéa 3, substituer aux mots :

« institué par l’article 79 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 »

les mots :

« prévu au VIII du 2.1 de l’article 78 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 ».

III. – En conséquence, à la première phrase de l’alinéa 4, supprimer le mot :

« respecter ».

IV. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa 4, substituer au mot :

« bénéficiaire »

le mot :

« bénéficiant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.